

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : MORIN – OLLIVIER – MAUGENET – DUSSEAU – MORILLON – BOCHET G – CONSTANTIN

ABSENTS : LARTIGUE

EXCUSES : GARCIA – BOCHET M – MAUBOURGUET

Secrétaire de séance : OLLIVIER

Madame GARCIA Dounia donne pouvoir à Madame MORILLON Stéphanie
Madame BOCHET Maria donne pouvoir à Monsieur CONSTANTIN Florian
Monsieur MAUBOURGUET Laurent donne pouvoir à Madame MAUGENET Sabrina

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité sous réserve de corriger les personnes excusées.

GED (Gestion Électronique des Documents)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place de la GED mais compte-tenu de différentes dépenses importantes et prioritaires à réaliser, il est décidé de reporter cette installation à 2025.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DIA MAISON REYNAUD

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les parcelles cadastrées section ZA n°51 et n°222.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

CIMETIERE

Il est décidé de formuler une demande au propriétaire riverain du cimetière en vue d'acquérir une parcelle qui permettrait l'extension du cimetière.

Une clôture provisoire a été installée afin d'éviter que les moutons escaladent les pierres du mur effondré et entrent dans le cimetière. Un projet global est à l'étude.

DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DE FOOTBALL

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention du club de football Union Hure-Fontet.

Une subvention de 150.00 € a déjà été attribuée sur l'exercice 2024.

Une rencontre avec le Président du club est prévue le 22 juillet 2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE

Il est fait un compte-rendu sur le Règlement Local lié à la Publicité (RLPI).

Il est prévu une réunion d'élus afin que l'arrêté fixant les limites d'agglomération puisse être établi.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire donne lecture de la convention de gestion des eaux pluviales de la voie communale n04 au lieu-dit Lusète.

Il en ressort que l'entretien des canalisations existantes et créées après le 4 mars 2013 (date de la convention) est à la charge de la commune. Des instructions en ce sens seront données aux employés communaux.

Il est expliqué que, dans le cadre de l'heure civique, les administrés peuvent s'enregistrer sur le site dédié afin de proposer leurs services.

Il est soulevé le problème du parking de l'église, lequel est très impacté par les intempéries.

La présence en sous-sol de vestiges gallo-romains empêche de procéder à l'installation d'un revêtement en dur.

Des solutions vont être étudiées.

Le Conseil Municipal est informé que la manifestations Cœurs en Réolais, qui aura lieu le 18 mai 2025, se tiendra sur les communes de FONTET, HURE, LOUPIAC DE LA REOLE et NOAILLAC.

Cette manifestation devra faire l'objet de différentes préparations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 06.